

Pratiquer dans le domaine de la santé en français

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Guide à l'intention des professionnels de la santé formés
à l'étranger francophones (PSFÉ-FR) et des organismes partenaires





TABLE DES MATIÈRES

SECTION 13
Les Territoires du Nord-Ouest en bref

SECTION 25
Les professionnels de la santé formés à l'étran-
ger francophones (PSFÉ-FR) : Les opportunités
et les défis

SECTION 3 13
Le processus d'autorisation pour pratiquer dans
le domaine des soins de santé dans les Territoi-
res du Nord-Ouest

SECTION 416
Conseils pratiques

SECTION 519
Ressources utiles

SECTION 1

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST EN BREF

Superficie

Les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) sont un territoire fédéral du Canada dont la création remonte à 1870. Avec une superficie d'environ 1 144 000 km², ils sont le deuxième plus grand des trois territoires situés au nord du pays, bordé à l'ouest par celui du Yukon à l'ouest et à l'est par le Nunavut.

Population

Parmi les trois territoires, les T.N.-O. sont les plus peuplés, avec 41 070 habitants, ce qui représente 35% de la population totale du Nunavut, du Yukon et des T.N.-O., estimée à 117 015 personnes en 2021.

- De cette population totale des trois territoires :
- 55 % de la population non francophone s'identifient comme autochtones (31% d'Inuits, 19 % de mem-
bres des Premières Nations, 4 % de Métis et 1 % d'autres identités).
 - 4 000 habitants sont francophones (3,4 %), dont plus de 1 250 personnes dans les T.N.-O (61 % ont
moins de 40 ans et 68 % sont des femmes). Cette population est en général plus éduquée et active
(au sens d'occuper un emploi) que chez les non francophones.
 - Cependant, on compte plus de francophones au Yukon (1 980) et moins au Nunavut (670).
 - Aux T.N.-O., 10,3 % de la population née à l'étranger, 89 % au Canada et 10% sont des résidents non
permanents.

Le tableau suivant présente la population totale des T.N.-O. selon la citoyenneté et la langue :

TERRITOIRES DU NORD-OUEST			
	Non-francophones	Francophones	TOTAL
Non-immigrants	34 575	1 250	35 825
Immigrants	3 985	160	4 145
Résidents non permanents	350	55	405
TOTAL	38 910	1 465	40 375
	Non-francophones	Francophones	TOTAL
Non-immigrants	89%	85%	89%
Immigrants	10%	11%	10%
Résidents non permanents	1%	4%	1%

La grande majorité des données présentées dans ce guide sont extraites du recensement quinquennal de 2021 de Statistiques Canada.

Système politique

Le système politique des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) est fondé sur un gouvernement de consensus, une approche parlementaire sans partis politiques. L'Assemblée législative, constituée de 19 membres élus dans autant de circonscriptions, est le cœur du système. Cette assemblée élit un premier ministre parmi ses membres et celui-ci dirige le Conseil exécutif, qui inclut un ministre de la Santé et des services sociaux.



Langues officielles

La Loi sur les langues officielles des T.N.-O. reconnaît 11 langues officielles, dont l'anglais, le français et 9 langues autochtones. Celles-ci sont parlées dans des collectivités de toutes tailles. Alors que l'usage de l'anglais s'étend sur l'ensemble des T.N.-O., celui du français prédomine dans les agglomérations de Hay River, Fort Smith, Inuvik et Yellowknife.

Plus de la moitié des habitants des T.N.-O. réside dans l'une des 33 collectivités dispersées sur le territoire. De son côté, Yellowknife, qui est aussi la capitale des T.N.-O., est la plus peuplée des agglomérations urbaines avec 19 500 habitants et c'est là que se trouvent la plupart des francophones.

Système de santé

Le système de santé dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) est un système de soins de santé publique, financé par les impôts, qui vise à fournir des services de santé et des services sociaux aux résidents des T.N.-O. Il est composé de plusieurs entités, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux et les administrations régionales des services de santé et des services sociaux (ASSSS). L'hôpital territorial Stanton, situé à Yellowknife, est le principal établissement de soins de santé, avec un hôpital régional à Inuvik.

SECTION 2

LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ FORMÉS À L'ÉTRANGER FRANCOPHONES (PSFÉ-FR) : LES OPPORTUNITÉS ET LES DÉFIS

Portrait d'ensemble

Selon le plus récent recensement (2021), le Canada comptait plus 25 000 de PSFÉ-FR*, pour la plupart au Québec (82%), suivi de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Cela s'explique par le fait, qu'en plus du facteur de la prédominance de la langue française au Québec dans le cas des PSFÉ-FR qui s'y établissent, les immigrants préfèrent généralement s'établir dans des provinces dotées de grands centres urbains afin de profiter d'un plus large bassin d'opportunités d'emplois et d'une plus grande diversité culturelle.

Les PSFÉ-FR ont généralement entre 25 et 44 ans et la plupart sont des femmes, comme le démontre le tableau suivant présentant le profil socio-économique des PSFÉ-FR :

Genre						
Âge à l'immigration						
Région*	Nombre total	%	% Femmes	<25 ans	25-44 ans	45+ ans
Canada (excluant le Québec)	4555	100	69,9	11,4	75,6	13,0
Nouvelle-Écosse	37	< 1,0	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	148	3,2	75,0	-	-	-
Ontario	3296	72,4	69,7	13,5	73,0	13,5
Manitoba	111	2,4	66,7	-	-	-
Alberta	481	10,6	69,2	7,7	84,6	7,7
Colombie-Britannique	407	8,9	63,6	0	90,9	9,1
Territoires	74	1,6	-	-	-	-

*Sur un total de 259 695 PSFÉ non francophones et francophones âgés de 18 à 64 ans résidant au Canada en 2021.



Il est important pour les organismes spécialisés dans la formation des PSFÉ-FR de prendre en compte le profil plus jeune de cette clientèle, car cela influence directement la demande en formation. En effet, selon la logique du retour sur investissement (ROI), les personnes les plus âgées sont généralement moins enclines à suivre des formations à l'approche de la retraite, contrairement aux plus jeunes, pour qui cet objectif est encore lointain. Par ailleurs, les personnes récemment immigrées manifestent souvent un plus grand intérêt pour la formation que les individus du même âge nés au Canada, car elles souhaitent favoriser leur intégration dans leur nouveau pays.

La proportion plus élevée de femmes parmi les PSFÉ-FR s'explique en grande partie par la prédominance des infirmières formées à l'étranger au sein de ce groupe d'immigrants, comparativement à d'autres professions, comme celle de médecin. Plus largement, au Canada, plus du tiers des PSFÉ possèdent une formation en soins infirmiers, tandis que 15 % sont formés en médecine. Cette forte représentation des soins infirmiers influence également la nature des besoins en matière de reconnaissance des diplômes, de formation complémentaire et d'accréditation des compétences professionnelles.

Il est intéressant de noter que la majorité des PSFÉ (y compris francophones) proviennent de l'Afrique et du Moyen-Orient, et que la plupart d'entre eux ont poursuivi leurs études en Asie et dans des institutions de langue anglaise pour les non-francophones. Par ailleurs, on constate que les PSFÉ établis au Québec ont étudié majoritairement dans des pays européens de langue française.

LES OPPORTUNITÉS

Comme dans le cas de la plupart des pays occidentaux, le Canada fait face à une importante pénurie de main-d'œuvre, notamment dans le secteur des soins de santé en pleine croissance due au vieillissement et à l'espérance de vie toujours croissante de la population canadienne.

Dans un contexte marqué par une pénurie de main-d'œuvre et une demande croissante pour des soins de santé de qualité, les PSFÉ représentent une importante source potentielle de personnel qualifié. Leur contribution demeure toutefois conditionnelle à l'obtention de l'accréditation professionnelle requise pour exercer dans le secteur de la santé au Canada. À l'extérieur du Québec, les PSFÉ-FR demeurent encore relativement peu nombreux — on en comptait 4 555 en 2021 —, dont près de 2 000 œuvrent dans le domaine de la santé. Cela signifie qu'un grand nombre d'entre eux doivent occuper, du moins à leur arrivée au pays, des emplois en dehors du secteur de la santé afin de subvenir à leurs besoins. Aux Territoires du Nord-Ouest, par exemple, les infirmiers et infirmières formés à l'étranger (IIFE) représentent 11 % du personnel infirmier dans les services de soins de santé.

Une étude récente montre que le secteur de la santé au Canada emploie plus de 1,9 million de personnes. Les projections démographiques suggèrent une augmentation du nombre d'employés nécessaires au cours des prochaines années, afin de maintenir une accessibilité continue à des services de santé de haute qualité. Notons que plus de 420 000 professionnels de la santé ont atteint l'âge de 55 ans ou plus, et que la majorité d'entre eux prévoit de prendre leur retraite d'ici environ dix ans. Par ailleurs, des difficultés de recrutement sont constatées à l'échelle nationale, affectant le personnel infirmier, le personnel soignant en établissement et le personnel des soins de santé à domicile. Il en découle que les immigrants sont appelés à jouer un rôle significatif au sein de la main-d'œuvre du secteur de la santé. Au Canada, 27 % des professionnels de la santé sont issus de l'immigration, dont 35 % sont francophones. Ces professionnels sont répartis dans les catégories professionnelles suivantes :

- 25%** des infirmiers autorisés ;
- 42%** des aides-infirmiers et personnel de soutien ;
- 43%** des pharmaciens ;
- 37%** des médecins ;
- 45%** des dentistes ;
- 61%** des technologues dentaires et autre type de personnel.



L'importance des PSFÉ-FR pour les communautés francophones en situation minoritaire

La contribution des PSFÉ est particulièrement cruciale pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), c'est-à-dire à l'extérieur du Québec. En effet, l'accès des populations francophones à des services de santé en français repose en grande partie sur la présence de professionnels possédant des compétences linguistiques en français.

En plus de leur recrutement, y compris parmi ceux formés à l'étranger, les organismes œuvrant dans le domaine des soins de santé misent sur le repérage et la mobilisation des ressources humaines francophones existantes, la bonification de l'offre de formation et un soutien linguistique accru.

Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, le Réseau TNO Santé œuvre d'arrache-pied à améliorer l'accès aux services de santé en français aux T.N.-O.

Membre de la Société Santé en français à l'échelle du pays, le Réseau TNO Santé s'acquitte de son mandat en mobilisant les décideurs politiques, les gestionnaires des services de santé, les institutions de formation, les professionnels de la santé et la population francophone des T.N.-O.

*L'immigration, ça compte pour les soins de santé – <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-ca-compte/assurer-croissance-canada/sante.html>



Les possibilités offertes aux PSFÉ-FR dans les trois territoires

Comme le démontre le tableau sur le profil socio-économique des PSFÉ-FR à la page 9 du Guide, ceux-ci sont relativement peu présents dans les trois territoires du Canada (T.N.-O., Yukon et Nunavut), ce qui laisse place à de l'amélioration. Cependant, en analysant la situation à partir du concept de « professionnel de la santé », c'est-à-dire, désignant une personne ayant achevé des études dans un domaine spécifique lié à la santé, selon la classification des programmes d'enseignement (CPE), deux constats intéressants mettent en lumière les possibilités qu'offrent les T.N.-O., en particulier dans l'accès aux soins de santé en français :

- 1. Aux Territoires du Nord-Ouest, la grande majorité des professionnels de la santé, qu'ils soient francophones ou non, exercent une activité professionnelle (86%).
- 2. Une proportion plus élevée de professionnels de la santé francophones (71 %) travaillent directement dans le secteur de la santé, comparativement à 54 % chez leurs homologues non francophones.

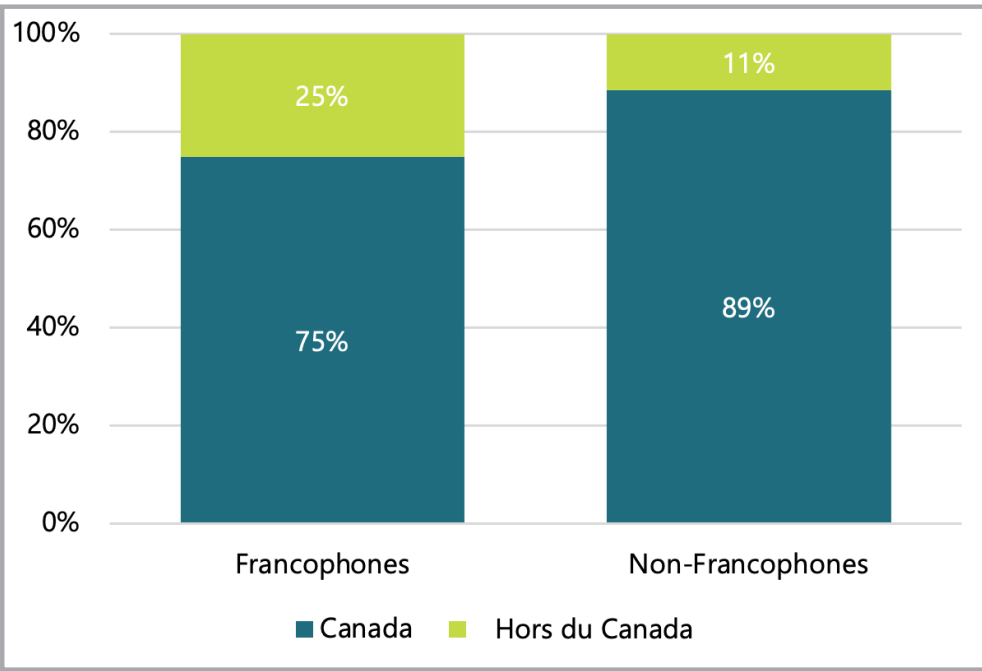
Sélection d'indicateurs du marché du travail* des professionnels de la santé dans les territoires canadiens en fonction de la langue

	Francophones	Non-Francophones	Total
Professionnels de la santé	296 (8,4%)	3 214 (91,6%)	3 510 (100%)
Employé	259 (100%)	2 771 (87%)	3 030 (88%)
Non-employé	-	74 (2%)	74 (2%)
Inactif	-	333 (10%)	333 (10%)
Travail dans le secteur de la santé	185 (71%)	1 441 (52%)	1 626 (54%)
Travail dans un secteur différent	74 (29%)	1 330 (48%)	1 404 (46%)

*Les données non disponibles sont omises dans la présentation des résultats. Il est à noter que les pourcentages sont calculés uniquement à partir des observations dont les données sont disponibles. Il convient de noter que les statistiques relatives aux professionnels de la santé francophones peuvent comporter des inexactitudes en raison de leur faible effectif.

Qui plus est, l'analyse d'autres données révèle que 37 % des professionnels de la santé francophones présents dans les T.N.-O. au Yukon et au Nunavut sont nés à l'étranger, tandis que ce pourcentage n'est que de 12 % pour les professionnels de santé non francophones.

Lieu d'étude des professionnels de la santé en fonction de la langue



Ainsi, les trois territoires au nord du Canada constituent un terrain fertile pour les PSFÉ-FR dans la mesure où ils obtiennent les accréditations nécessaires pour pratiquer dans le domaine des soins de santé, comme indiqué précédemment.

LES DÉFIS

Dès leur arrivée au pays, les immigrants font face à un certain nombre de défis personnels et professionnels qui peuvent mettre à rude épreuve même les plus déterminés d'entre eux. Afin de mieux outiller les personnes ayant choisi de s'établir au Canada, ainsi que les organismes et institutions qui les accompagnent, cette section propose un survol des défis auxquels sont confrontés les PSFÉ, en particulier les infirmiers et infirmières formés à l'étranger (IIFÉ), y compris les francophones (IIFÉ-FR).

Intégration personnelle

Les IIFÉ et PSFÉ francophones qui s'établissent au Canada sont confrontés à des pressions financières significatives à leur arrivée, attribuables à l'augmentation des coûts de la vie et à la faiblesse des salaires. Par ailleurs, les familles font face à des obstacles en matière de logement, d'éducation des enfants et d'accomplissement des responsabilités parentales. La nécessité de se déplacer pour la validation des qualifications engendre une augmentation du stress ressenti par ces personnes. L'isolement culturel, la perte de repères et la faible diversité locale ont des répercussions émotionnelles significatives. La complexité des procédures administratives en matière d'immigration et de reconnaissance professionnelle constitue un obstacle majeur à leur intégration durable.

Intégration professionnelle

Comme l'ensemble des PSFÉ, les IIFÉ francophones qui souhaitent exercer dans les territoires canadiens sont confrontés à des défis significatifs liés à la reconnaissance de leurs qualifications et compétences.

- La complexité, les délais et les coûts associés aux démarches de reconnaissance professionnelle peuvent constituer des freins majeurs, conduisant de nombreux individus à interrompre le processus et à accepter des emplois de moindre qualification ou dans des secteurs non alignés avec leur formation initiale.
- Les frais à assumer sont nombreux et comprennent, entre autres, les frais de demande d'évaluation de dossier, de tests linguistiques et d'équivalence, de traduction de documents, de déplacements pour les examens en présentiel, d'inscription à des cours de perfectionnement, ainsi que le paiement de licences, parfois dans deux juridictions distinctes, en raison de l'absence antérieure de capacité d'évaluation locale.
- En outre, les frais imposés par les organismes de réglementation, à l'instar du College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut (CANNN), s'avèrent fréquemment supérieurs à ceux appliqués dans d'autres provinces, exacerbant ainsi les pressions financières exercées sur les IIFÉ.
- Ces enjeux ont des répercussions sur l'intégration professionnelle de ces travailleurs qualifiés et entravent leur contribution au système de santé territorial.

Intégration structurelle

Préjugés et discrimination

Les IIFÉ, notamment ceux issus de la francophonie, sont confrontés à des obstacles, tels que des préjugés et des discriminations qui peuvent nuire à leur intégration dans le milieu professionnel.

- En l'absence d'un soutien pédagogique approprié, ces professionnels sont souvent perçus comme manquant de compétences ou d'efficacité, souvent en raison de caractéristiques linguistiques, tels qu'un accent ou une origine ethnique spécifique. Malgré l'acquisition d'un permis d'exercice, certains employeurs expriment des réserves quant à la validité du processus de reconnaissance des titres, ce qui peut conduire à une réticence à l'embauche.
- Les IIFÉ rapportent également un manque de confiance de la part des collègues et des patients, particulièrement lorsque la langue ou l'accent diffère de la norme locale. Dans un contexte où les micro-agressions et les discriminations sont souvent minimisées ou ignorées, de nombreux professionnels peuvent être réticents à engager des procédures judiciaires ou à exprimer des griefs, par crainte de représailles ou par sentiment d'insécurité.
- Cette dynamique a des répercussions négatives sur la contribution des IIFÉ au système de santé et sur leur bien-être au travail.

Prédominance de l'anglais comme langue de travail

En dépit de la reconnaissance formelle de la langue française au sein des trois Territoires canadiens, l'anglais continue de prédominer comme langue de travail.

- Cette situation représente un défi significatif pour les IIFÉ et les PSFÉ francophones, qui éprouvent des difficultés à s'adapter à cet environnement linguistique. Il convient de noter que la maîtrise de l'anglais s'avère être un prérequis essentiel pour l'accès à des postes au sein du système de santé territorial.
- Les cours de perfectionnement linguistique proposés sont souvent inadaptés aux exigences spécifiques des professions de la santé, peu accessibles aux professionnels qui arrivent avec un permis d'exercice d'une autre province et financièrement inabordables pour une large partie des candidats. De surcroît, il a été constaté que les ressources et les documents d'information sont, dans la plupart des cas, disponibles uniquement en langue anglaise. Cette situation est susceptible de complexifier davantage les démarches.
- Dans les postes dits « bilingues », les professionnels francophones peuvent se retrouver isolés sur le plan linguistique et culturel. En effet, ces postes sont souvent occupés par des anglophones possédant seulement des compétences de base en français. Cette réalité constitue un obstacle majeur à l'intégration des IIFÉ francophones dans les Territoires canadiens.

Intégration culturelle

Le manque d'expérience du contexte canadien

Les IIFÉ font face à des obstacles significatifs liés à leur manque d'expérience dans le contexte canadien.

- Ces professionnels sont parfois contraints d'accomplir des tâches bénévoles pour répondre aux exigences locales.
- Les différences culturelles et professionnelles entre les systèmes de santé, notamment en matière d'autonomie clinique, de communication avec les patients, de terminologie médicale, d'équipements, de protocoles de soins et de pratiques interprofessionnelles, compliquent leur adaptation.
- En outre, l'absence de familiarité avec les pratiques et le fonctionnement du système canadien, notamment dans sa dimension territoriale, peut conduire à une perte d'emploi en l'absence d'un accompagnement initial structuré.
- En définitive, les obstacles relatifs à la préparation aux entretiens, à la rédaction de curriculum vitae conformément aux normes locales, ainsi que l'omission d'informations pertinentes (telles que les permis obtenus à l'étranger), compromettent leurs opportunités d'emploi malgré leurs qualifications.

Les cultures autochtones

Les services de santé autochtones s'appuient sur un éventail d'approches, englobant les pratiques de guérison traditionnelles et les soins médicaux conventionnels.

- Il est essentiel de mettre en exergue des pratiques culturellement sécuritaires et inclusives afin de répondre aux besoins de santé spécifiques des peuples autochtones.
- Les pratiques cliniques doivent impérativement prendre en considération les facteurs historiques, culturels et sociaux qui sont à l'origine des disparités en matière de santé au sein des populations autochtones.
- Les pratiques cliniques aux T.N.-O., au Yukon et au Nunavut sont adaptées à des populations majoritairement autochtones. Dans ce contexte, il convient de souligner l'importance pour les PSFÉ d'être sensibilisés aux cultures autochtones.



SECTION 3

LE PROCESSUS D'AUTORISATION POUR PRATIQUER DANS LE DOMAINE DES SOINS DE SANTÉ AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Contexte général au Canada

Chaque province et territoire au Canada a son propre système de santé. Les professionnels de la santé sont donc soumis à une réglementation provinciale ou territoriale. Par exemple, une infirmière ou un infirmier formé à l'étranger, francophone ou non, doit au préalable suivre le processus d'agrément afin d'obtenir sa licence professionnelle pour exercer sa profession dans une province ou un territoire.

- Chaque domaine de la santé (ex. les soins infirmiers, la médecine, la pharmacie, etc.) est réglementé par son propre ordre professionnel provincial ou territorial.
- Une licence professionnelle n'est pas forcément transférable d'une province ou d'un territoire à l'autre.
- Chaque PSFÉ doit donc entamer et suivre un processus propre afin de faire reconnaître son ou ses diplômes obtenus à l'étranger ainsi que ses compétences professionnelles.

Dans le contexte de la pénurie de professionnels de la santé, les provinces et les territoires développent progressivement des initiatives de rationalisation réglementaire et administrative du processus d'agrément professionnel, ainsi que des mécanismes de réciprocité entre les provinces et territoires.

- Ces initiatives visent à faciliter la mobilité des professionnels à travers le Canada et à accélérer le processus de reconnaissance des compétences, sans pour autant compromettre la qualité des services de santé offerts ou la sécurité des patients.

LE PROCESSUS D'AUTORISATION AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Qu'ils soient PSFÉ ou non, les professionnels de la santé qui aspirent à exercer leur métier dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) doivent obligatoirement s'inscrire auprès de l'organisme de réglementation territorial.

Soins infirmiers

Un professionnel de la santé formé en soins infirmiers, au Canada ou à l'étranger, doit s'inscrire obligatoirement au College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut (CANNN).

- Le Collège procède d'abord à une évaluation préliminaire dans le cadre de son rôle d'organisme responsable du processus d'enregistrement des professionnels de la santé en soins infirmiers.
- Une fois cette étape réussie, le CANNN transmet l'inscription à un organisme international, INSPIRE Global Assessments, spécialisé dans l'évaluation des titres de compétences et des compétences professionnelles.
- Au terme de ce processus d'évaluation, le CANNN statue sur l'admissibilité du candidat à l'inscription.
- La totalité des frais associés à cette procédure est à la charge du demandeur.

Médecine

Le professionnel de la santé formé en médecine, au Canada ou à l'étranger, doit obtenir un permis d'exercice auprès du Bureau des permis d'exercice, l'organisme de réglementation des services de santé et des services sociaux des T.N.-O.

Cela implique généralement d'obtenir un diplôme de médecine, de suivre une résidence, de réussir les examens du Conseil médical du Canada, puis de faire une demande de permis d'exercice sur le portail inscriptionmed.ca

La totalité des frais associés à cette procédure est à la charge du demandeur.

Les frais d'inscription et d'évaluation

Exemple type : les soins infirmiers

Les deux tableaux présentent les frais d'inscription et d'évaluation pour les infirmiers et infirmières formés à l'étranger (IIFÉ) afin d'obtenir la reconnaissance de leurs titres et compétences professionnelles. Il va sans dire que ces frais représentent un investissement significatif de la part des demandeurs afin qu'ils puissent s'intégrer au système de santé propre à la province ou au territoire pour lequel ils soumettent des demandes. Notons que les frais varient légèrement pour les demandes soumises pour obtenir la reconnaissance professionnelle comme infirmière auxiliaire ou infirmière praticienne.

FRAIS D'ÉVALUATION DES DIPLÔMES			
Organismes d'évaluation des diplômes d'études approuvés	Formulaire de demande	Frais	Délais
World Education Service	Standard Application (Demande normalisée)	213,00\$	Jusqu'à 2 semaines (une fois que tous les documents ont été reçus par World Education Service)
Comparative Education Service (CES)	Comparative Education Service, University of Toronto School of Continuing Studies	149,00\$	6 semaines
ICAS International Credential Assessment Service	Demande principale	120,00\$	10 à 12 semaines
International Credential Evaluation Service (ICES)	General Application – BCIT (Demande générale – BCIT)	230,00\$	7 semaines pour une évaluation complète (cours par cours).
Service national d'évaluation infirmière (SNEI)	Demande générale	650,00\$ (USD)	12 semaines (Colombie-Britannique seulement).

TABLEAU DES FRAIS									
Frais d'inscription avec un ordre professionnel	YRNA	CANNN (CDN)	CANNN (PSFÉ)	BCCNM Une option pour faire reconnaître titre et compétences comme infirmières auxiliaires au Yukon	INSPIRE	CELBAN	IELTS (Academic)	OET	Évaluation des diplômes
Demande	5 250\$	65,63\$	2 415,00\$	690,00\$	3 000,00\$				
Inscription annuelle une fois la reconnaissance des compétences professionnelles établie	1 037,59\$	1 054,52\$	1 054,52\$	737,30\$					
Évaluation linguistique						42 500\$	Info non disponible	45 500\$ (USD)	
Évaluation des diplômes									Plusieurs options, voir le prochain tableau
Requis au Yukon	Pour infirmier autorisé et infirmier praticien sans licence canadienne			Pour infirmier auxiliaire sans licence canadienne	X	Une de ces options pour IIFÉ sans licence canadienne	Choisir une des options		
Requis aux TNO et au Nunavut		Pour IIFÉ avec une licence canadienne	Pour IIFÉ sans licence canadienne		X	Une de ces options pour IIFÉ sans licence canadienne	Choisir une des options		



SECTION 4

CONSEILS PRATIQUES

Cette section présente différentes approches pour surmonter les défis d'ordre personnel, professionnel, structurel et culturel auxquels sont confrontés les PSFÉ, en particulier les francophones, et désireux d'exercer dans les T.N.-O.

L'objectif est de renforcer les collaborations entre les acteurs impliqués, qu'ils soient communautaires, institutionnels ou réglementaires, afin d'optimiser le processus d'établissement et d'intégration des PSFÉ-FR au sein de la collectivité francophone des T.N.-O.

LES CONSEILS PRATIQUES

Faciliter le rapprochement entre les organismes communautaires francophones et les corps professionnels

Le processus de reconnaissance des titres et des compétences, récemment mis en place par les corps professionnels, se caractérise par une structuration claire et une approche fondée sur des pratiques éprouvées. Cette démarche représente un avantage significatif pour les PSFÉ souhaitant exercer dans les territoires.

Cependant, il est à noter que ce processus se déroule exclusivement en langue anglaise, y compris sur la plateforme d'évaluation INSPIRE Global Assessments. Cette situation peut représenter une barrière pour les utilisateurs francophones.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les corps professionnels (par exemple, le CANNN ou le Collège des médecins du Canada) ne sont pas nécessairement tenus de fournir un soutien actif aux candidats dans leur parcours. Cette responsabilité peut être considérée comme relevant d'une autre instance, notamment en raison du mandat réglementaire qui leur incombe.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les organismes communautaires francophones (ex. le Réseau TNO Santé), les corps professionnels (ex. le CANNN) et INSPIRE, il est possible d'envisager une optimisation du partage d'informations, une sensibilisation mutuelle aux réalités respectives, ainsi qu'une amélioration du processus en place.

Établir une coopération avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les gouvernements afin de mettre en place des programmes de formation adaptés aux PSFÉ-FR

L'Université du Yukon offre un programme académique qui s'inscrit dans une perspective de formation à la fois théorique et pratique. Ce programme, intitulé « Yukon First Nations 101 » (YFN101), est conçu pour fournir aux étudiants les connaissances fondamentales sur la culture et l'histoire des Premières Nations du territoire. Il est à noter que ce cours est une condition préalable à l'inscription au registre du Yukon Registered Nurses Association (YRNA), une démarche obligatoire pour toute personne souhaitant contribuer ou participer activement à la vie de la communauté.

Il est possible d'envisager une adaptation et une extension de ce modèle aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le développement d'un cours de sensibilisation spécifique aux réalités culturelles et cliniques des territoires, incluant une composante sur les peuples autochtones, serait bénéfique. La mise en place de programmes de transition (bridging programs) pourrait être envisagée grâce à des partenariats avec des institutions postsecondaires. Ces programmes, similaires à ceux offerts dans certaines provinces, pourraient offrir une solution pour faciliter la transition vers des études universitaires.

Mettre en œuvre des programmes de recrutement proactifs visant spécifiquement les IIFÉ francophones

Afin de favoriser une collaboration efficace avec les instances gouvernementales responsables des services en langue française ainsi qu'avec les employeurs du secteur de la santé, il serait pertinent de développer des stratégies de recrutement structurées, ciblant spécifiquement les professionnels francophones formés à l'étranger.

La mise en place de programmes de mentorat et d'accompagnement s'inscrit dans une approche d'ingénierie pédagogique visant à favoriser l'acquisition de compétences ciblées par les apprenants

Le mentorat constitue un vecteur essentiel d'intégration professionnelle et personnelle pour les individus en situation de handicap invisible ou de troubles de l'apprentissage. Des initiatives conjointes entre les employeurs, les instances gouvernementales et les organismes communautaires pourraient permettre de structurer des programmes de jumelage avec des professionnels établis.

Recueillir des données sur les IIFÉ francophones situés dans les territoires

L'absence de données pertinentes constitue un obstacle majeur à une planification efficace. Dans le cadre de l'évaluation de l'impact des mesures mises en œuvre et de l'adaptation des actions futures, il s'avère essentiel de documenter avec précision la présence, le parcours et les besoins spécifiques des IIFÉ francophones.

Explorer la création de programmes d'aide financière

Le processus de reconnaissance des titres et des compétences, de même que les démarches afférentes à l'obtention d'un permis d'exercice, implique des frais conséquents pour les IIFÉ.

L'instauration d'un dispositif de soutien financier, incluant des bourses, des subventions et le remboursement de frais, pourrait s'avérer une stratégie efficace pour atténuer cette contrainte majeure.

Renforcer les efforts d'intégration globale

Dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des individus en situation de handicap et de leurs familles, il apparaît essentiel de ne pas limiter l'attention à l'intégration professionnelle, mais de la compléter par un soutien actif à leur intégration sociale et culturelle au sein des territoires.

Des initiatives complémentaires peuvent être développées dans le but de faciliter leur accès aux services en langue française, leur participation à la vie communautaire, et leur bien-être général.

SECTION 5

RESSOURCES UTILES

Agrément Canada (AC)

<https://accreditation.ca/ca-fr/> A

Association des facultés de médecine du Canada (AFMC)

<https://www.afmc.ca/fr/>

Association des infirmières et infirmiers du Canada

<https://cna-aeec.ca/fr>

Canadian English Language Benchmark Assessment for Nurses (CELBAN)

<https://www.celbancentre.ca/>

Centre de leadership et d'évaluation (CLE)

<https://www.lecle.com/>

College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut (CANNN)

<https://cannn.ca/>

Collège canadien des leaders en santé (CCLS)

<https://cchl-ccls.ca/fr/>

Collège La Cité (CLC)

<https://www.collegelacite.ca/>

Collège nordique francophone (CNF)

<https://www.cnordique.ca/>

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC)

<https://www.royalcollege.ca/fr.html>

Commission nationale des parents francophones (CNPf)

<https://cnpf.ca/>

Comparative education services, Université de Toronto

<https://learn.utoronto.ca/comparative-education-service>

Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires

<https://ccpnr.ca/>

Conseil médical du Canada (CMC)

<https://mcc.ca/fr/>

Consortium national de formation en santé (CNFS)

<https://www.cnfs.ca/>

Excellence en santé Canada (ESC)

<https://www.healthcareexcellence.ca/fr/>

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (FCSII)

<https://fcsii.ca/>

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)

<https://www.santefrancais.ca/nos-partenaires/>

Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

<https://fnscf.ca/>

Fédération Franco-Ténoise (FFT)

<https://www.federationfrancotenoise.com/>

Gouvernement du Canada

<https://www.canada.ca/fr.html>

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

<https://www.gov.nt.ca/fr>

Inspire Global Assessments

<https://www.inspireassessments.org/>

International Credential Assessment Service of Canada (ICAS)

<https://www.icascanada.ca/home.aspx>

International English Language Testing System

<https://ielts.org/>

Nursing Community Assessment Service (NCAS)

<https://takeielts.britishcouncil.org/nursing-community-assessment-service-ncas>

Occupational English Test (OET)

<https://oet.com/about>

Partenariat communauté en santé (PCS)

<http://www.franco-sante.org/>

Registraire, réglementation professionnelle du ministère de la Santé et Services sociaux, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

<https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/r%C3%A9glementation-professionnelle>

Réseau TNO Santé (RTS)

<https://www.reseautnosante.com/>

Réseau canadien des personnels en santé (RCPS)

<https://www.hhr-rhs.ca/fr/>

Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada)

<https://rdee.ca/>

Réseau national de navigation pour les nouveaux arrivants (N4)

<https://www.newcomernavigation.ca/fr/index.aspx>

Service national d'évaluation infirmière

<https://www.nnas.ca/fr/>

Société Santé en français (SSF)

<https://www.santefrancais.ca/>

World Education Services

<https://www.wes.org/fr/>

Réalisé en collaboration avec les partenaires:



Ce rapport est financé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, dans le cadre du projet national Santé Immigration francophone de la Société Santé en français.

Financé par :



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Funded by:

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada



